p.a.2 M. Schneuwly, archiviste Fribourg

DIXIÈME ANNÉE — N° 50 | En avant la Grue! | MERCREDI 24 JUIN 1891

LA GRUYÈRE

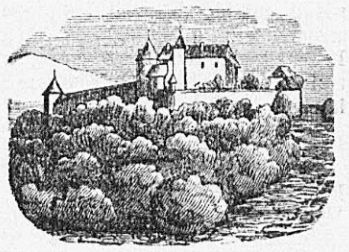

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 —
» » 6 mois, » 2 50
Etranger : 1 an, 9 fr. ; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton, 10 cent. ; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames : 30 cent. la ligne.
Lettres et argent francs de port.

Bulle, le 23 juin 1891.

Les auberges.

Depuis le temps qu'on en parle, partout, dans la presse, dans le public, immédiatement intéressé ou non, de cette question des auberges qui a soulevé de si vives polémiques et une indignation si légitime dans nos populations, lors de la mise à exécution de la loi qui s'y rattache, il semble qu'il faudrait la mettre définitivement de côté ; accepter le fait accompli ; se soumettre à la volonté de notre école politico-religieuse actuelle de moralisation et que la majorité, qui est, cette fois, composée des mécontents, devrait respectueusement s'incliner devant l'infime minorité formée par les satisfaits.

Or, il n'en est rien. Elle doit rester à l'ordre du jour jusqu'à l'abrogation de la loi fribourgeoise du 28 septembre 1888 sur les établissements publics ; jusqu'à ce que la législation fédérale ait modifié la disposition constitutionnelle restrictive de la liberté du commerce et de l'industrie, à cet égard ; jusqu'à ce que ce principe soit redevenu digne de ce nom ; jusqu'à ce qu'enfin justice soit rendue à tous ceux qui ont été frappés dans leurs intérêts et dans leurs droits, soit arbitrairement, soit par erreur ou par impuissance, de leur part.

Nous ne voulons pas entrer dans une dissertation de droit constitutionnel, à perte de vue, pour expliquer notre manière de voir. Nous laissons à d'autres les discussions juridiques savantes. On pourrait nous taxer d'incompétent, ce qui est *relativement* possible, bien que ceux qui l'ont dit, dans d'autres circonstances, il est vrai, n'aient pas démontré qu'ils possédaient, eux, pas plus que personne, du reste, la compétence *absolue*.

Essayer de discuter raisonnablement et pratiquement les choses, pour tâcher d'arriver à leur donner une solution, le plus possible, équitable et conforme à la justice, c'est là tout notre souci.

L'art. 31 primitif de la Constitution fédérale n'aurait jamais dû être revisé comme il l'est par l'adjonction qui lui a été faite. Au lieu de dire que les cantons ont le droit de soumettre, par voie législative, aux restrictions exigées par le bien-être public, l'exercice du métier d'aubergiste et le commerce au détail des boissons spiritueuses, il fallait dire purement et simplement, pour respecter l'esprit du principe en cause et pour respecter *les droits perpétuels* outrageusement violés par le tribunal fédéral : les cantons ont le droit de refuser, **si le bien-être public l'exige**, de *nouveaux droits d'établissements temporaires*.

De cette façon, tout était dit. Les abominations qui se sont produites dans toutes les sphères n'auraient pas eu lieu et vous auriez quand même pu, à supposer qu'elle ait été en danger, sauver la morale, messieurs les courtiers de la nouvelle école sociale !

Cependant, c'est vous, ô pintiers, il faut le reconnaître, bien que nous vous soutenions à mort, parce que nous aimons tant vos établissements (quand même ils n'ont pas les dimensions voulues !), qui êtes la cause de tout cela.

Vous n'avez pas été sérieux ; vous vous êtes mal conduits. Ce sont les moralisateurs qui l'ont dit !

Pourquoi vendre du vin, de l'absinthe et des petits verres ? C'est le café au lait, le coco de Calabre et la cerisette qui sont à l'ordre du jour. Si on ne vous avait pas fermé, pour ouvrir l'université, vous auriez abruti le peuple. Nous sommes si persuadé des bienfaits de la loi *du jour* que nous nous proposons de ne plus mettre les pieds à l'auberge et... de boire à la maison.

Mais non !

Toutes les iniquités commises sont encore présentes à tous les esprits. Il vous faut, aubergistes, une réparation de ce que vous avez souffert dans vos intérêts et moralement aussi, bien que ce soit un peu votre faute, car vous avez absolument manqué de « poigne » à la première heure.

Il faut une revision de cette loi d'insensés, parce que les premiers résultats ont victorieusement démontré que, par son application ultérieure, la morale (on ne parle plus que de cela, comme si nous étions tous des criminels !) avait tout à y perdre et rien à y gagner, par conséquent.

Si nous n'obtenons pas satisfaction bientôt, nous pourrons invoquer aussi la question des auberges, pour aller renverser M. Python, dont le trône a la fragilité des tuyaux de pipes Gambier !

Si nous nous insurgeons, il n'y a, du reste, plus rien à craindre : nos bons papas de Berne nous amnistierons et nous pourrons prouver aussi à l'honorable M. Jeanhenry que la révolution n'est pas encore, en Suisse, un anachronisme !

NOUVELLES SUISSES

Assemblée fédérale.

Vendredi, le Conseil national a voté l'arrêté du Conseil fédéral en faveur de l'amnistie tessinoise par 70 voix contre 64.

Les députés fribourgeois, sauf M. Stock, ont voté contre l'amnistie.

Samedi, le Conseil national a voté un crédit de 3,760,000 fr. pour acquisition du matériel de guerre en 1892. L'indemnité payée aux cantons pour l'équipement des recrues est portée de 7 à 10 pour cent.

Le Conseil des Etats a voté 453,000 fr. pour la construction d'un hôtel des postes à Soleure. Il a voté des crédits supplémentaires pour 1,2 million et accordé les concessions Yverdon-Ste-Croix (modification) et gare-ville Cossonay.

Catastrophe de Mœnchenstein.

Samedi matin, aux Chambres, on a fait circuler une dépêche de M. Dumur, directeur du Jura-Simplon, au Département fédéral des chemins de fer. Ce télégramme dit que les deux vagons enfouis dans la Birse ont été retirés dans la nuit de vendredi. *Ils ne renfermaient plus aucun cadavre.* Cette découverte

---

FEUILLETON DE *LA GRUYÈRE* 13

DEUX SŒURS

PAR

ANDRÉ THEURIET

Il ne devait rentrer que le lundi soir. Cette absence, qui obligeait Mme Tavan à une plus grande assiduité au magasin, laissait à Françoise une complète liberté et elle était décidée à en profiter, quelque temps qu'il fît. Même, afin de se ménager plus de loisir, elle avait parlé dès la veille d'une course obligatoire chez la blanchisseuse, logée hors de la ville. Pourtant, quand Claudia, en s'éveillant, le lundi matin, vit le ciel couvert de gros nuages qui, par intervalle, crevaient en ondées, elle fut prise de scrupules et déclara qu'elle ne voulait pas que Françoise s'exposât à attraper du mal. Mais celle-ci se moqua de ses craintes et insista pour sortir. — Elle se couvrirait de façon à affronter la pluie. D'ailleurs, M. Maurice n'avait pas reçu contre-ordre, il irait au rendez-vous et, n'y trouvant personne, il ne saurait que penser... Et puis, d'ici à quatre heures, le ciel pouvait se nettoyer... « Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin. » — Claudia était trop impatiente d'avoir une lettre pour ne pas se laisser convaincre ; touchée du dévouement de sa cadette, elle la remercia, l'embrassa et descendit au magasin.

Dans l'après-midi, en effet, les ondées devinrent moins fréquentes ; le vent balayait les nuées et un pâle soleil luisait par instants. Françoise monta dans sa chambre, jeta pardessus sa veste un gros châle de laine, puis, par des rues détournées, gagna le chemin du Marquisat.

Arrivée à la fontaine, elle ne se morfondit pas en une longue attente. Bientôt la svelte silhouette de Maurice Tournyer se profila sur la route grise. Il ne jugea pas prudent d'aborder la jeune fille à cet endroit trop fréquenté et, se bornant à lui faire signe des yeux et de la main, il s'engagea dans un sentier montant où elle le suivit. Ils atteignirent ainsi les pentes de la Puya. La vendange ayant attiré tout le monde dans les vignes, le sentier était fort solitaire. Maurice s'arrêta un moment pour attendre Françoise, puis lui serrant la main :

— Cela ne vous effraie pas trop, dit-il plaisamment, de vous promener avec moi en pleine campagne ?

— Pas du tout, répondit-elle en le regardant de côté, avec vous j'irais au bout du monde...

— Nous n'irons pas si loin, reprit-il ; seulement, si vous le permettez, nous monterons jusqu'aux châtaigniers de la Puya, où nous pourrons causer plus à l'aise... Avant tout, et de peur d'une surprise qui nous oblige à nous séparer, je vais vous donner ma lettre pour Claudia.

Il lui remit le billet qu'il avait préparé. Elle le serra dans la poche de sa veste et ils continuèrent à cheminer vers la châtaigneraie dont les massifs jaunissants se montraient au sommet de la colline. A un endroit où la pente devenait plus abrupte, il offrit son bras à Françoise ; elle s'y appuya avec un abandon qui faisait se toucher leurs épaules.

— Nous avons déjà, remarqua-t-elle, marché ainsi une fois ensemble sous les sapins du Grand-Montoir.

— Vous vous en souvenez ?

— Oh ! oui, murmura-t-elle.

Elle le regarda de nouveau et, sous son regard luisant, Maurice éprouva une seconde fois cette secousse qui l'avait si fort troublé lors de leur embrassade parmi les ifs du Jardin public. Il se raidit contre cette émotion purement physique à laquelle il se promit de résister, et resta silencieux. Sans échanger une parole, ils recommencèrent à gravir plus lestement la pente de la Puya. Lorsqu'ils arrivèrent au sommet, Françoise était essoufflée et Maurice sentit contre son bras le gonflement de sa poitrine soulevée. Lui aussi était singulièrement agité. Les tentations contre lesquelles il avait lutté le ressaisissaient. Comme ils avaient atteint le plateau, il en profita pour se dégager et recula à quelques pas de la jeune fille ; mais Françoise reprit brusquement son bras et, s'y accrochant nerveusement :

— Pardon, balbutia-t-elle, je suis tout étourdie...

— Venez vous reposer ici un moment, dit-il.

En même temps, il lui désignait une pierre blanche adossée à un châtaignier et à demi enfoncée parmi des touffes de bruyère roussie. Puis, comme l'étourdissement ne cessait pas, il lui passa un bras autour de la taille afin de la soutenir. Lentement il la conduisit près du banc de pierre, l'y déposa et se trouva lui-même assis à côté d'elle, le bras serré entre le dos de Françoise et le tronc moussu du châtaignier. Inté-

...AO SOLUBLE
...chard
...ENTE QUALITÉ.
...ON INSTANTANÉE.
...AINS
...UILES
...de constructions.
...rdoises. [173
...Væber, à l'Union.
...demande
...un *cylindreur*. Entrée
...rd.
...*ell Fussli*, Annonces, à
(O169Fr) [400
...demande
...*tailleuse* pour dames.
...e Marie Sottaz, tailleuse,
...lle. [413
...haufour
...*le Bulle* sera ouvert dès
...LRICH frères, tuiliers.
...haufour
...*de La Tour-de-*
...ert dès le 20 juin.
...YENNI, Joseph, tuilier.
...e emprunter
...s garanties une somme de
...sables par 1000 fr. annuel-
...o.
...reau du journal. [333
...louer :
...le trois chambres, au pre-
...n Milieu. — S'adresser à
...à Bulle. [412
...louer :
...tranquilles, un *appar-*
...de 3 chambres, bûcher et
...las Gex, en ville. [420
...VETÉ !!!
...T UNIVERSEL
...iss-Staufer
...ent *sans rival* pour
...bjets cassés, soit verre,
...e de table et de cuisine,
...tal, corne, bois, papier,
...etc., etc.
...s de 65 cent. et 1 fr.
...e district : Imprimerie *de*
...tention !!! Toute per-
...ne doit faire un essai de
...e pommade Phénix paran-
...our faire croître et pousser
...heveux de dames et mes-
...rs, ainsi que la barbe, sup-
...er les pellicules, arrêter
...ute des cheveux, les em-
...er de blanchir,
...enir la
...ville.
...de Phénix
Marque déposée
Envoi
...spèces ou
...oursement.
...oîte
...3.—
...ositaires —
...nt pour
...z,
...lus Bâle.
(H116Q) [27]
...CAOUTCHOUC
...OLLIET
...phe, Bulle.
...endre :
...ons Crédit foncier.
...Gillet, avocat, Bulle.
...nz, imprimeur-éditeur.

réduit considérablement les proportions de la catastrophe telles qu'on les prévoyait ces derniers jours. Il est possible toutefois que des corps aient été entraînés par les eaux. On continue à draguer le lit de la rivière.

* * *

La compagnie française de l'Est a envoyé 10,000 fr. pour être distribués directement aux familles des victimes.

* * *

Le plongeur de Nidau a commencé à fonctionner et n'a rien découvert sous les machines et tenders. Il continue ses explorations avec celui de Zurich.

* * *

Le Conseil fédéral a ordonné que l'enquête instruite par le Département des chemins de fer sur les ponts du Jura-Simplon soit étendue à tous les chemins de fer de la Confédération.

Dans le courant de cette semaine se réunira à Berne, sous la présidence de M. Welti, une conférence de techniciens fédéraux et de délégués des cinq grandes compagnies pour discuter les mesures à prendre en vue de prévenir le retour d'accidents comme celui de Mœnchenstein.

* * *

M. Eiffel, ingénieur-constructeur à Paris, fait connaître par son représentant à Budapest qu'il a effectivement construit le pont de Mœnchenstein en 1875, mais non pas d'après ses plans à lui, mais d'après les plans de la compagnie Jura-Berne.

Le pont ayant d'ailleurs été retouché l'année dernière sans sa participation, M. Eiffel décline toute responsabilité.

L'inspecteur général des chemins de fer autrichiens a délégué à Mœnchenstein M. l'inspecteur Werner pour s'enquérir des causes de la rupture du pont et recueillir toutes indications utiles pour les voies ferrées autrichiennes.

Jura-Simplon. — L'assemblée des actionnaires du Jura-Simplon, qui a eu lieu vendredi à Berne, à l'hôtel de ville, était très nombreuse.

Elle a entendu un exposé de M. le président Marti sur la catastrophe de Mœnchenstein et sur les causes et les conséquences probables de cet événement.

M. Marti a dit que la compagnie avait encouru une double responsabilité : l'une morale et l'autre civile. En ce qui concerne la responsabilité morale, l'orateur dit que les travaux ont été exécutés dans les conditions normales de solidité. Quant aux pertes et aux conséquences civiles pour la compagnie du Jura-Simplon, elles ne dépasseront pas le chiffre d'un million, à prendre sur le fonds de réserve qui se monte à cinq millions.

Zurich. — Voulant témoigner sa sympathie à la population de Bâle, si cruellement éprouvée par la catastrophe de Mœnchenstein, la ville de Zurich n'organisera aucune fête pour célébrer la nouvelle du choix de Zurich comme siège du Musée national.

La Société d'utilité publique, qui projetait une excursion sur le lac, pour dimanche passé, a de même abandonné son projet par égard pour les Bâlois.

— La compagnie du Nord-Est a décidé de faire inspecter immédiatement tous les ponts de fer de ses lignes.

Berne. — Samedi 20 courant, à 9 ½ heures du soir, la foudre a incendié une grande ferme entre Laupen et Bumplitz, au Trol, près Matzenried.

La foudre est tombée dans la grange pendant qu'un domestique déchargeait un char de foin. Le domestique a été atteint par la foudre et quatre vaches ont été tuées à l'écurie. Les deux portes de la grange étant ouvertes, le courant d'air aura probablement attiré le fluide électrique. C'est d'ailleurs aussi à cause des courants d'air que la foudre tombe très souvent dans les grandes cheminées en bois, à la campagne.

A ce propos, on ne peut assez recommander de fermer portes et fenêtres pour éviter les courants d'air, lorsqu'un orage éclate à proximité d'une localité.

Argovie. — Le peuple argovien a rejeté par 16,600 voix contre 12,000 l'élection du Conseil d'Etat par le peuple, proposée par le parti radical.

Tessin. — L'affaire Scazziga suit toujours son cours, mais sans passionner l'opinion publique autant qu'au début ; les séances sont peu fréquentées. A relever parmi les dépositions celle de M. Sartorio, chef gardien au pénitencier. Il dépose que Scazziga montra de la répugnance à changer de vêtements. C'est seulement lorsqu'il fut en caleçon et en chemise que Scazziga tira de sa poitrine des billets pour une valeur de 37,000 fr., qu'il consigna en disant : « Maintenant, vous pouvez m'enlever aussi la vie. »

Vaud. — Un incendie s'est déclaré vendredi après midi dans la maison Fritz Mayor, au centre de Clarens. En un clin d'œil, la toiture a été consumée ; les secours des pompiers de Clarens, Vernex, Veytaux et Villeneuve, accourus à la hâte, ont empêché un plus grand désastre.

Valais. — Samedi, la locomotive est arrivée pour la première fois à Zermatt. Quant au service régulier, on pense qu'il pourra commencer le 1er juillet.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — La Chambre a voté un crédit d'un million et demi pour combattre l'invasion des sauterelles en Algérie et le projet réduisant les droits d'entrée sur le blé. Elle a fixé au 10 juillet la date de l'application du projet.

— A Bordeaux, de graves désordres ont éclaté à la suite de la grève des employés des tramways.

Belgique. — Le tribunal correctionnel de Bruxelles a jugé jeudi un aventurier qui eut autrefois une célébrité incontestable. Il se faisait appeler le comte de Tchernadieff ; il habitait, près de Paris, un château et se disait le fils d'un richissime marchand de blé d'Irkoutsk.

Il était parvenu à se faire prêter à Paris, par un usurier, une somme de 500,000 fr. Du reste, à Londres, à Vienne, il avait mené une existence de millionnaire ; à Montreux, il dépensa un million en moins d'un an, on se rappelle comment.

Une commission rogatoire a été envoyée en Suisse, en Russie, en Autriche, en Angleterre, pour tâcher de découvrir l'identité de cet individu. On ignore les moyens par lesquels il s'était procuré ses ressources.

Le tribunal correctionnel de Bruxelles l'a condamné pour escroquerie et usage de faux à deux ans de prison.

Allemagne. — Le *Reichsanzeiger*, considérant l'anxiété qui s'est emparée du public à l'ouïe de l'accident de Mœnchenstein, quant à la solidité des ponts en fer, publie une note détaillée annonçant que depuis 1883 tous les ponts en fer des lignes allemandes sont soumis à des épreuves de force périodiques et minutieuses.

— Mlle Hélène Hortung, jeune et jolie femme, fille d'un des plus notables habitants de Rummelsburg, dans la banlieue de Berlin, s'est suicidée à la suite d'une altercation avec son amant. Elle se précipita hors de la salle de bal où elle se trouvait, courut à travers les rues et alla se noyer dans le lac.

Danseurs et danseuses couraient après elle en criant et essayant de la faire revenir. Deux hommes se jetèrent même à l'eau, mais ils ne purent saisir son corps, qui était retenu par les roseaux, au fond du lac.

Russie. — La ville de Bielgorod possède un vieillard de 124 ans, nommé Niciporenko. Malgré son âge extraordinaire, il marche sans aucun aide, lit les livres sacrés et a une excellente ouïe. Il attribue le bonheur d'être arrivé en bonne santé presque à la fin du 25e lustre, au fait d'avoir suivi les conseils que lui donna un forgeron lorsqu'il avait 24 ans : « Si tu veux vivre longtemps et en bonne santé, ne mange que de la viande d'animaux jeunes et des légumes frais et jamais de denrées rances ou en conserves. » Niciporenko s'est marié trois fois et a eu huit filles et un fils. La plupart de ses filles sont mortes entre 50 et 60 ans. La troisième fois qu'il prit femme, il avait 82 ans.

Amérique. — Des dépêches de Catarce, dans l'Etat de San-Luis-de-Potosi (Mexique), annoncent qu'une trombe d'eau vient de causer aux environs de cette ville un épouvantable désastre. Un large torrent descendant d'une montagne a tout balayé sur son passage.

Les mines de Guadalupe sont inondées. Des mineurs ont été noyés. On signale, en outre, d'autres victimes, de sorte qu'il y aurait 25 morts et une trentaine de blessés.

Chili. — Les troupes du gouvernement chilien se sont révoltées à Coquimbo et ont mis à mort quatre de leurs officiers.

On dit que 800 hommes se dirigent sur Caldera pour se joindre à l'armée du Congrès. Le vaisseau de guerre insurgé l'*Esmeralda* a détruit le quai d'embarquement et le chemin de fer des îles Lobos, empêchant ainsi le transport du guano par les agents du président Balmaceda.

Madagascar. — Le courrier de Madagascar rapporte qu'une bande importante de coupeurs de route a été dispersée en pays Betsileo, par Ramanamiraondy, gouverneur d'Ambohimahasoa.

Les Pahavolos ont laissé 74 cadavres sur le terrain. Le contingent Betsileo du gouverneur a perdu 14 hommes.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — *Séance du 20 juin 1891.* — On autorise la commune de Delley et la paroisse de Progens à lever un impôt, et la commune de Bussy à vendre un immeuble.

— Les statuts et le règlement de la Société de laiterie de Vallon sont approuvés.

— On nomme M. l'abbé Dévaud, Jean, rév. curé à la Tour-de-Trême, membre de la Commission scolaire de la Tour-de-Trême, et M. l'abbé Daniel Tho-

---

rieurement il se disait qu'il devait maintenant la débarrasser de ce soutien devenu inutile ; mais loin de s'offenser de cette étreinte continuée, elle s'appuyait au contraire plus fort contre le bras du professeur.

— Etes-vous mieux ? demanda-t-il.

— Beaucoup mieux...

Elle poussa un profond soupir et ajouta :

— Il fait très bon, ici...

Serrés, l'un contre l'autre, au milieu de la bruyère, comme en un étroit fauteuil, les pieds enfoncés dans les feuilles tombées, ils paraissaient absorbés par la contemplation du lac où un dernier rayon de soleil courait sur l'eau fouettée par le vent et blanchissante ; en réalité, ils ne voyaient ni le lac moutonnant, ni les vignes rougies, ni les cimes d'en face, à demi noyées dans de lourds nuages qui descendaient en épaisses coulées noires le long des pentes neigeuses. Ils n'étaient préoccupés que d'eux-mêmes et des tumultueux désirs dont ils se sentaient brûlés, mais dont ils n'osaient par un mot ou par un geste déterminer l'explosion.

On prétend que certaines plantes dégagent un gaz qui s'enflamme à l'approche d'une bougie ; Françoise Tavan avait un peu de la nature de ces plantes-là. Un fluide amoureux émanait de ses yeux, de ses lèvres mi-closes et des souples mouvements de son corps.

Maurice subissait de plus en plus l'influence de cette électricité féminine. Il lui prenait de soudaines envies d'attirer à lui ce corps onduleux, de se pencher vers cette bouche entr'ouverte et d'y savourer les délices des premiers baisers ; puis il reculait, effrayé de la véhémence de son désir. — « Non, se disait-il, ce serait trop criminel d'abuser à la fois de la confiance aveugle de Claudia et de la faiblesse de cette jeune fille ! » — Il évoquait alors l'image de sa sœur aînée ; s'apercevant tout à coup qu'il avait à peine demandé de ses nouvelles, il questionnait brusquement Françoise :

— Claudia ne souffre-t-elle pas trop de sa réclusion ?... Comment la traite Mme Tavan ?... Quelle figure lui fait l'oncle César ?

Françoise répondait par monosyllabes, d'un ton bref et presque agacé ; la conversation tombait et, de nouveau, un silence plein de périls laissait Maurice en proie à la tentation.

Un coup de vent, balayant en tourbillons les feuilles mortes de la châtaigneraie, les tira soudain tous deux de la langueur où ils s'oubliaient. En relevant les yeux, ils s'aperçurent que la rive opposée était devenue invisible ; les nuées crevaient sur Veyrier et la rafale pluvieuse traversait rapidement le lac qui disparaissait à son tour sous une large buée grise. Le ciel s'était obscurci et le vent entrechoquait les branches des arbres.

— Partons ! s'écria Maurice, nous allons être pris par l'ondée.

Il mit le bras de Françoise sous le sien et ils redescendirent la pente de la Puya ; mais à peine étaient-ils à mi-chemin que la nuée les atteignit. La pluie tombait dru et violente ; elle les aveuglait et les inondait. En son désarroi, Maurice proposait à la jeune fille de s'abriter dans une sorte de café-guinguette situé au bord de la route et où les canotiers d'Annecy venaient s'attabler le dimanche. Françoise refusa énergiquement.

— Y pensez-vous ? se récria-t-elle, je n'aurais qu'à rencontrer là quelque connaissance de mon oncle ou de Prosper, et nous serions perdus...

— Mais, objecta Maurice, la pluie redouble... Avant que vous n'ayez gagné Annecy, vos vêtements seront traversés... Je ne peux pas vous laisser dehors par un temps pareil, et d'ailleurs, comment expliquerez-vous le désordre dans lequel nous mettront la pluie et la boue ?...

Elle s'était enveloppé la tête dans son châle, et du fond de ce capuchon improvisé ses yeux humides regardaient le professeur avec une expression anxieuse.

— Vous avez raison, murmura-t-elle, que faire ?

Il ne savait plus trop à quoi se résoudre et perdait tout son sang-froid sous l'agacement de la pluie battante :

— Ecoutez, reprit-il, je demeure tout près d'ici, chez un jardinier... La maison est isolée, il fait sombre et, encapuchonnée comme vous l'êtes, vous ne risquez pas d'être reconnue. Voulez-vous vous réfugier chez moi ?... Vous aurez le temps de vous sécher au coin de mon feu, car il n'est que quatre heures et demie...

Elle réfléchit à peine. — Par cette averse ruisselante, c'était en somme le seul expédient possible, — et puis, au fond, elle éprouvait une secrète satisfaction de ne point quitter encore le professeur et de pénétrer avec lui dans l'appartement qu'il habitait.

— Allons où vous voudrez ? répondit-elle en se remettant à marcher...

Ils coururent sous l'averse et parvinrent à un enclos séparé du chemin par une haie vive. Au fond de ce jardin, à la fois maraîcher et fleuriste, on distinguait la maison d'habitation, — une sorte de chalet tapissé de glycine, auquel on accédait

mas, rév. chapelain à Wallenried, membre de la Commission scolaire de Wallenried.

— M. Vonlanthen, Benoît, professeur au Collège Saint-Michel, est appelé aux fonctions de contrôleur des hypothèques et percepteur de l'enregistrement du district de la Singine.

— On accepte la démission de M. Félicien Menoud, tit., en sa qualité de syndic de la commune de La Joux, avec remerciements pour les services rendus, et on nomme en son remplacement M. François Menoud, conseiller communal à La Joux.

— M. Masset, Pierre, à Châtillon, est nommé syndic de la commune de Châtillon.

Aux agriculteurs et amis de l'agriculture du canton de Fribourg.

Les Chambres fédérales ont élaboré dans leurs dernières sessions un nouveau tarif douanier. Comprenant que les intérêts agricoles de notre pays méritaient d'être protégés plus qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour, les Chambres fédérales ont élevé, d'une manière raisonnable, les droits d'entrée sur la plupart des matières agricoles. Sans doute, les agriculteurs auraient pu s'attendre à une protection encore plus efficace, mais devant les besoins de l'industrie, les agriculteurs doivent savoir se contenter d'une protection modérée.

Les industriels, les populations des grandes villes pour qui les intérêts agricoles semblent de peu de portée, commencent à s'agiter contre le nouveau tarif; la Ligue contre le renchérissement de la vie vient de lancer de toutes parts des listes référendaires devant amener une votation populaire et, espère-t-on, le rejet du tarif.

Nous mettons en garde les membres de la Société cantonale d'agriculture, les agriculteurs fribourgeois, les amis de l'agriculture du canton de Fribourg, contre cette campagne référendaire. Nous les engageons à ne pas signer les listes demandant le referendum et plus tard, si une votation populaire intervient, à voter l'acception du tarif.

Ce tarif doit être accepté par tous les agriculteurs :

1° Parce qu'il est sagement protecteur de l'agriculture;

2° Parce que les droits ne sont pas assez élevés pour amener un renchérissement considérable de la vie;

3° Parce que l'industrie y étant fortement protégée, il est juste que l'agriculture le soit aussi;

4° Parce qu'il faut répondre par une élévation de tarifs aux droits exorbitants qui frappent nos matières agricoles d'exportation à leur entrée dans les pays voisins.

Donc, que personne ne signe, et que, plus tard, tout le monde vote **oui.**

Fribourg, 20 juin 1891.

Pour la Société fribourgeoise cantonale d'agriculture :

Le secrétaire : E. DE VEVEY. — *Le président :* J.-B. DOUSSE.

Aviculture. — La Société vaudoise d'aviculture tiendra son assemblée générale à Fribourg, le dimanche 28 juin 1891.

Assemblée de Romont. — La réunion des délégués libéraux-radicaux du canton, qui a eu lieu dimanche dernier, a décidé d'engager le parti libéral-radical fribourgeois à voter en faveur du droit d'initiative. L'initiative populaire consiste en une demande présentée par 50,000 citoyens suisses ayant le droit de vote et réclamant l'adoption d'un nouvel article constitutionnel ou l'abrogation ou la modification d'articles déterminés de la Constitution fédérale.

Quant à la question des tarifs douaniers et la demande de referendum, aucune décision n'a été prise. L'assemblée estime qu'il y a lieu de laisser à chaque citoyen ou à chaque groupe liberté complète d'action vis-à-vis de la demande de referendum, c'est-à-dire que chacun agira en défendant ses propres intérêts.

Une seconde réunion de délégués sera convoquée sous peu pour s'occuper de la situation politique fribourgeoise.

GRUYÈRE

Grève. — Une grève importante, mais qui sera loin d'avoir des conséquences aussi fâcheuses que celle des houilleurs belges, vient de se déclarer à Bulle.

Les jeunes secrétaires employés par la Société des carabiniers de Bulle demandent une augmentation de paye.

Jusqu'à présent, ils recevaient 2 fr. de solde par journée de 10 heures. avec adjonction d'un verre de vin, plus ration de pain à 10 h. et à 4 h. C'est donc la journée de beaucoup de manœuvres qui s'éreintent de 6 h. du matin à 7 h. du soir.

N'est-ce pas à faire crever de rire?

(Communiqué.)

VARIÉTÉS

Duel à mort,

par ALBERT CIM. 5

— A coups de poing! La boxe! vociféra Lardenois tout enflammé.

— Comme des goujats, des ivrognes... Fi donc! repartit Cabrillat. C'est pour le coup que M. Pichancourt trouverait que vous causez préjudice à son établissement, que vous déshonorez la corporation tout entière! Non, pas de pugilat, mes amis!

— Cependant...

— Mais alors?...

— Hé! mordienne, pas n'est besoin d'avoir hanté les salles d'escrime ni les tirs pour être à même d'appuyer le doigt sur la gâchette d'un pistolet!

— Sans doute, mais...

— Il s'agit de viser! objecta Richefeu.

Il ne put les convaincre.

Le soir même, une nouvelle altercation ayant éclaté, Cabrillat revint à la charge et somma les deux adversaires d'en finir, une fois pour toutes.

— Ou sinon c'est moi qui aviserai le patron! C'est insoutenable, cette vie-là, c'est à devenir fou, ma parole! Si vous ne voulez pas vous aligner sur le terrain, tirez au sort celui de vous deux qui devra disparaître, — se loger une balle sous le menton, avaler une pilule de cyanure ou de strychnine, ou s'ouvrir le ventre à la japonaise! Comme bon vous semblera! Mais, pour Dieu! terminons-en!

— Tiens, mais....

— C'est une idée! acheva Richefeu.

— Oui, nous tirerons au sort, reprit Lardenois. Tu nous prépareras deux pilules, Cabrillat...

— Ah! vous vous décidez pour les pilules?

— Oui! Il y en aura une d'inoffensive; l'autre renfermera un poison des plus énergiques et dont tu nous tairas le nom, afin que nous ne puissions découvrir sur-le-champ l'antidote, tu comprends?

— Parfaitement, répondit Cabrillat. N'empêche que... Vilaine besogne dont vous me chargez là! C'est à moi que la justice s'en prendra, moi qui serai responsable...

— Ne t'inquiète pas, interrompit l'enragé Lardenois. Nous aurons soin de mentionner par écrit que c'est volontairement que nous nous donnons la mort. Tant mieux pour celui qui survivra!

— Alors, comme ça, soit! Néanmoins, ajouta Cabrillat, je crois qu'il serait bon... afin d'éviter les commérages et d'empêcher que le nom de Mlle Desormeaux ne fût mêlé là-dedans... qu'il serait préférable que l'affaire eût lieu de l'autre côté de la frontière...

— En effet! répliqua Richefeu.

— Je ne demande pas mieux, dit Lardenois.

— L'un de vous pourrait, par exemple, se rendre à Genève, l'autre à Berne ou à Lausanne... De cette façon, le résultat de... du duel causera moins de rumeurs ici; l'origine, le réel motif en sera moins facile à démêler...

— Il a raison! s'écrièrent ensemble les deux prétendants.

— Tu n'as plus maintenant qu'à confectionner les pilules : je suis prêt! clama Lardenois.

— Et à nous faire tirer au sort : j'en grille d'impatience! acheva Richefeu.

* * *

Le dimanche suivant, qui était précisément le jour de sortie de MM. Nestor Richefeu et Théodule Lardenois, nos deux potards montaient en vagon à une demi-heure d'intervalle et se dirigeaient le premier sur Genève, l'autre sur Berne. Tous deux emportaient, soigneusement enfouie dans une poche de leur portefeuille ou au fond de leur porte-monnaie, une microscopique boîte ronde contenant la susdite pilule, — la vie ou la mort.

Au sortir de la gare, Richefeu, qui, malgré ses très légitimes appréhensions, se sentait un impérieux appétit, pénétra dans un des plus confortables hôtels de la rue du Mont-Blanc, y retint une chambre et s'assit à la table d'hôte, où il fit amplement et magnifiquement honneur au déjeuner. Il alluma un cigare ensuite, un pur havane, et alla s'installer sur la terrasse d'un café du Grand-Quai.

Après s'être d'abord dit, s'être fermement et irrévocablement promis, qu'aussitôt à Genève, aussitôt descendu du train, il se débarrasserait de sa terrible incertitude et liquiderait son sort, il s'efforçait à présent de chasser cette anxieuse idée, de se donner le change et s'étourdir : il était résolu de reculer le plus possible l'épouvantable échéance.

Il faisait un temps inespéré, un clair et gai soleil de l'été de la Saint-Martin. Réconforté, malgré lui pour ainsi dire, et ragaillardi par la fine bouteille de pommard dont il avait arrosé son dessert, par la tasse de moka et les petits verres de chartreuse qu'il venait d'absorber, aussi bien que par cette radieuse après-midi, ces pimpantes toilettes qui défilaient sous ses yeux, ces sveltes tailles, ces minois provocants, par ce lac superbe, cette immense nappe d'azur et d'argent qui miroitait en face de lui, par tout ce réjouissant spectacle et ce féerique panorama, Nestor Richefeu s'abandonnait à une sorte d'ivresse guillerette et fringante, savourait tout le bonheur de vivre. *(A suivre.)*

CAMILLE ROBADEY, rédacteur.

---

par une longue tonnelle de vigne. — Le mauvais temps avait claquemuré les jardiniers chez eux; de sorte que Françoise, ainsi que l'avait supposé Maurice, put gravir l'escalier inaperçue. Le professeur se hâta de l'introduire dans la chambre qui lui servait de cabinet de travail.

Tandis qu'il échafaudait des sarments et des bûches dans la cheminée et se mettait en devoir d'allumer le feu, Françoise, encore étourdie de la course, restait debout au milieu de la pièce dont elle examinait la physionomie déjà assombrie par le jour déclinant : — Les murs étaient tapissés de livres rangés sur des rayons de sapin; le mobilier, très sommaire, se composait d'une table-bureau chargée de paperasses, de deux chaises et d'un vieux divan tendu d'indienne. — Pendant cette inspection, le cœur de Françoise battait et un obscur émoi la prenait à la pensée de ce tête-à-tête aventureux, ménagé par le hasard. — « Que va-t-il se passer? » — se demandait-elle, agitée à la fois par une perverse curiosité et un frisson de toute sa chair... Bientôt le feu pétilla, un jet de flamme promena des ombres dansantes sur les rideaux tirés et les livres de la bibliothèque. Encore enveloppée de son châle, la jeune fille était venue s'appuyer à la tablette de la cheminée : elle tendait vers la flamme ses bottines humides et commençait à se réchauffer. Maurice avait poussé le divan en face de l'âtre; il jeta une nouvelle bûche sur les chenets, et agenouillé près de Françoise, il la contemplait, éclairée de bas en haut par la lueur du brasier; la flamme sautillante mettait en lumière tantôt la cambrure de la taille, tantôt l'ondulation de la poitrine légèrement agitée, tantôt le scintillement des yeux aux cils mouillés.

Le professeur tâta discrètement l'ourlet de la jupe.

— Pauvre enfant, dit-il, votre robe est trempée.

Il se redressa et lui prit les mains.

— Vous êtes glacée, continua-t-il, asseyez-vous et chauffez-vous.

Elle demeurait immobile en face de lui et souriait vaguement.

— Attendez, balbutia-t-elle avec un léger tremblement dans la voix, mon châle aussi est trempé, et il faut que je le fasse sécher.

Elle dégagea ses mains et s'occupa de se désencapuchonner; impatiente et nerveuse, elle ne réussissait pas à se débarrasser du châle dont la frange s'était accrochée à l'une de ses épingles à cheveux. Maurice passa derrière elle pour lui venir en aide; mais, très énervé lui-même, il s'y prenait mal et risquait de la décoiffer. — Françoise se retourna, sourit, et leurs regards se croisèrent irrésistiblement attirés. Leurs visages se touchaient presque. Maurice, perdant la tête, referma ses bras sur la poitrine de la jeune fille; leurs lèvres se rencontrèrent et ne se quittèrent plus...

La surprise fut complète, violente, aveuglante comme la pluie d'orage qui les avait contraints à se réfugier dans cette chambre hermétiquement close, confusément éclairée, où l'on n'entendait que le pétillement des bûches et le murmure étouffé des caresses. — Quand Maurice, le premier, reprit possession de lui-même, il fut à la fois consterné, honteux et irrité de la mauvaise action qu'il venait de commettre. Françoise éclata en sanglots :

— Ah! gémit-elle, qu'avons-nous fait et qu'allez-vous penser de moi?

Elle pleurait, la figure cachée dans les coussins. — Maurice avait le cœur sensible. Il n'était pas de ceux qui, une fois le caprice satisfait, traitent avec une égoïste dureté la femme qui s'est abandonnée à eux. Touché de repentir et de pitié, il prit Françoise dans ses bras et l'y berça doucement en cherchant à la rassurer.

— J'ai honte, répétait-elle en se couvrant la figure dans ses mains, j'ai honte!... quelle opinion aurez-vous de moi?

— Pardon, chère enfant! murmurait-il, c'est moi seul qui suis coupable... Pardon!

Il écartait doucement les deux mains de l'éplorée, il baisait lentement ses yeux mouillés, ses lèvres gonflées, et sous ces caresses, Françoise, ranimée et grisée, devenait à son tour impétueusement passionnée et démonstrative.

— M'aimez-vous... au moins? soupira-t-elle en levant vers lui ses regards brûlants...

Le jour était tout à fait tombé. Maurice dut rappeler à Françoise qu'il fallait songer au départ. — Machinalement, silencieusement, avec une langueur dans tout le corps, elle répara le désordre de sa toilette : puis elle se cacha la tête dans son châle et il la reconduisit jusqu'au seuil du jardin.

— Adieu! chuchota-t-il en effleurant sa joue d'un dernier baiser... A lundi!

— Lundi! balbutia-t-elle, comment vivrai-je jusque-là?... Oh! comment pourrai-je regarder Claudia en face?...

Et tous deux se séparèrent, contents de cacher dans la nuit leur confusion, leur angoisse et leurs remords.

(A suivre.)

A VENDRE

en mises publiques : L'article 469 du cadastre de Bulle, soit grange, remise et écurie sises aux Places, attenantes à la grange de M. Isidore Seydoux.

La mise aura lieu au café de la Fleur-de-Lis, le ***25 juin,*** à 2 heures après midi.

On peut traiter de gré à gré dès ce jour.

418] Marc Jordan.

A VENDRE

1° 1 break à 1 ou 2 chevaux ;
2° 1 cabriolet à capote ;
3° 1 petit char à ressort ;
4° 1 gros char à pont avec accessoires ;
5° 3 harnais et différents articles d'écurie ;
6° Plusieurs portes de maison ou de magasin vitrées et non vitrées, ainsi que marches et plates-formes pour devantures en pierre dure.

417] Marc Jordan.

Beaux GROS SONS français

écailles.

Semoules et farines ***maïs*** diverses.
Farines spéciales *rondes* très avantageuses.
Froment pays ***comprimé*** 1re qualité.
Moitié supérieur » » »
Orges et ***avoines*** comprimées.
Avoines blanches ***fourragères.***
Sous la Croix-Blanche, à Bulle.
Prix très réduits. [772

Attention !

Installation de ***paratonnerres*** d'après le tout dernier perfectionnement, pour églises, cheminées à vapeur et bâtiments de tous genres. Travail soigné et garanti.

Vérification et réparation d'anciens paratonnerres. — Ferblanterie et couvertures pour bâtiments en tous genres, en zinc, tôle, plomb, ardoises, etc., à des prix très modérés.

Se recommande
387] ***J. Viale,*** à Bulle.

Vins

blancs et rouges, garantis naturels, à des prix excessivement avantageux.

Vins fins et ***liqueurs.***

Emballages à disposition des clients.

Jules Decroux, liquoriste,
359] Café de la Gare, Bulle.

Filature de Neirivue.

Fabrique de draps et milaines.

Je soussigné porte à la connaissance du public la réouverture de la filature.

Dès ce jour, je reçois la laine pour filature et fabrication à façon.

Travail prompt et soigné.

Se recommande
399] ***G.-Jules Gremaud.***

DÉPOT A BULLE
chez Veuve Gremaud-Ody.

BAINS DE BONN

près ***Fribourg*** *(Suisse), ouverts le 15 mai.*

Situation agréable et romantique à 15 minutes de la gare de ***Guin.*** Climat doux et salubre. Promenades, forêts, ombrages, jeux divers, etc. Table abondante, cave des mieux fournies, truites à toute heure ; personnel dévoué, soins et égards particuliers envers les personnes souffrantes, qui se trouvent à l'aise comme dans leur famille. Les prodiges de ses eaux, justifiant de plus en plus l'ancien proverbe (qu'*aucune maladie ne leur résiste*), donnent à cet établissement une valeur qu'on peut dire *incomparable* et en font une véritable station pour le retour de la santé ou comme séjour d'agrément, de repos et de calme.

Prix : *Table d'hôte,* 1re classe, 4 fr. 50
» » 2e » 3 fr. 50

Pension, chambre et service.

Service divin à la chapelle.

350] *Voiture à la gare de Guin.* (H548F)

Cherchez

dans la vieille correspondance. On achète les anciens timbres-poste suisses à la librairie Baudère, à Bulle. [423

A l'imprimerie de ce journal :

Factures,

ENVELOPPES COMMERCIALES
avec raison sociale imprimée, 4 fr. 50 le mille.

PAPIER A LETTRES
grand et petit format, depuis 10 c. les 3 cahiers.

Carnets de laiterie, etc.

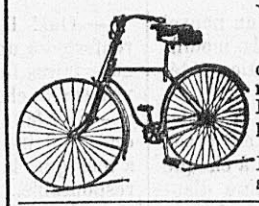

Vélocipèdes PEUGEOT

Machines garanties contre tout vice de construction, ayant obtenu les plus hautes récompenses aux expositions du Havre 1887, Barcelone 1888, Alger 1889, Paris 1889, Perpignan 1890, Arles 1890.

Agent : ***Paul Demierre,*** *quincailler,* Romont. — Catalogues et prix courants *franco* sur demande. [341

Sténographie Duployé

174, rue Saint-Jacques, à Paris

VOYELLES

A O Ou É È I Eu U An On In Un

CONSONNES

Pe Be Te De Fe Ve Ke Gue Le Re Me Ne Gne Je Che Se Ze

Règle générale : Écrire les Sons et non pas les Lettres.
Règle des consonnes : Seules *L* et *R* s'écrivent en remontant.
Règle des voyelles : Les tourner de manière à éviter les angles.
Nota. — Les points et accents ajoutés à certains signes s'omettent habituellement.

Grâce à toi, Duployé, du fougueux orateur
Je fixe, en me jouant, la rapide parole,
De l'esprit impatient je seconde l'ardeur
Et saisis la pensée avant qu'elle s'envole;
De l'élève et du maître, épargnant les instants,
Sous les yeux de l'enfant je pose la dictée;
Du commerçant actif je décuple le temps,
Je suis le *Fiat lux* de la classe illettrée.

Méthode pour apprendre sans maître, en 2 heures, 12e édit., franco, 5 fr.
200 volumes en STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ

PLUS DE MAUX DE DENTS !

PAR L'EMPLOI DE
l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices
DES
RR.PP.BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Soulac (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur

2 Médailles d'Or : *Bruxelles 1880, Londres 1884*
Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR PIERRE BOURSAUD.

« L'usage journalier de l'**Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins**, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, **le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires.** »

Elixir, 2f, 4f, 8f, 12f, 20f; Poudre, 1f25, 2f, 3f; Pâte, 1f25, 2f.

Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux

Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

J. POZZI

FABRICANT, à ROMONT

Tableaux, glaces, encadrements.

Travail soigné.

20 ans de pratique au pays.

Se rendra sous peu dans la Gruyère. [406

Tuile d'Illfurth

(Altkirch),

la plus belle et la meilleure connue jusqu'à ce jour.

TUILE D'YVONAND, garantie contre la gelée.

TUYAUX D'AARAU pour conduites d'eau.

Ciments, chaux, gypse, briques, drains, etc. — Sel de Glauber, pour le bétail, à 9 fr. les 100 kg. [100

Chez J. CHAVAILLAZ, à Romont.

On demande

une ***apprentie-tailleuse*** pour dames.

S'adresser à Mlle Marie Sottaz, tailleuse, près du Tirage, Bulle. [413

AVIS

Le soussigné avise le public que M. Louis MORARD, notaire, à Bulle, est son gérant à son *entière satisfaction* et qu'on doit s'adresser à lui pour tout ce qui concerne ses propriétés dans la Gruyère.

La Salle par Verizet, le 11 juin 1891.

409] Ed. de la Chesnais.

Cigares.

Vevey courts légers B C
Brésiliens B C
à ***20*** centimes le paquet,
chez
MM. ***Joseph Moura ;***
L. & C. Barras ;
Charles Blanc ;
Placide Remy ;
Maier-Jonneret.

Cigares secs et bien conditionnés. [411

A louer :

A la Grand'rue, un joli ***appartement.***

S'adresser à M. Auguste Glasson. [422

BREVETÉ !!!

LE CIMENT UNIVERSEL

de Plüss-Staufer

est incontestablement ***sans rival*** pour recoller tous les objets cassés, soit verre, porcelaine, vaisselle de table et de cuisine, pierre, marbre, métal, corne, bois, papier, carton, drap, cuir, etc., etc.

Se vend en flacons de ***65*** cent. et ***1*** fr.

Seul dépôt pour le district : Imprimerie de *la Gruyère,* à Bulle.

ALIMENT POUR VEAUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à 3 centimes le litre.

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG.
PRIX 0.65 LE KILOG.

Dépôt chez Aug. Barras, à Bulle. [127

Perdu :

Mercredi passé, de Bulle à la Tzintre, une ***couverture de cheval*** en laine.

Prière de la rendre contre récompense à Pierre Pasquier, à la Sionge. [421

Le chaufour

de la ***Tuilerie de La Tour-de-Trême*** est ouvert dès le 20 juin.

419] YENNI, Joseph, tuilier.

On désire emprunter

contre d'excellentes garanties une somme de 4-5000 fr., remboursables par 1000 fr. annuellement et au 5 ½ %.

S'adresser au bureau du journal. [333

Un jeune homme boulanger,

ayant de bons certificats, demande pour tout de suite une place.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [410

A louer :

A des personnes tranquilles, un ***appartement*** composé de 3 chambres, bûcher et part au jardin.

S'adresser à Nicolas Gex, en ville. [420

A louer :

Un ***logement*** de trois chambres, au premier étage, rue du Milieu. — S'adresser à Laurent Ruffieux, à Bulle. [412

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

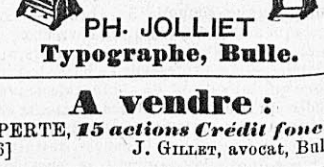

PH. JOLLIET
Typographe, Bulle.

A vendre :

A PERTE, ***15 actions Crédit foncier.***

146] J. Gillet, avocat, Bulle.

Paris 1889 Médaille d'or.

500 francs en or,

si la **Crème Grolich** ne fait pas disparaître toutes les impuretés de la peau, telles que les taches de rousseur, les lentilles, le hâle, les vers, la rougeur du nez etc., et si elle ne conserve pas jusque dans la vieillesse un teint blanc, éblouissant de fraîcheur et de jeunesse. Pas de fard! Prix à Bâle fr. 1,50 dans le reste de la Suisse fr. 2,—. Exiger expressément la **„Crème Grolich primée"**, car il existe des contrefaçons sans valeur.

„Savon Grolich", pour compléter la Crême. Prix à Bâle fr. 1.— dans le reste de la Suisse fr. 1,25.

„Hair Milkon Grolich" la meilleure teinture du monde pour les cheveux, exempte de sulfate de plomb. Prix partout fr. 2,50 et fr. 5.—.

Dépôt général: A. Büttner, pharmacien à Bâle; en vente en outre dans toute la Suisse, chez les pharmaciens et les coiffeurs.

Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.